Construire ensemble le nouveau service de décompte ferroviaire

Questionnaire suite au Groupe de Travail du 24 novembre 2020

Lors de la réunion de concertation du 24 novembre 2020, des questions ont été posées en séance par RTE et SNCF Réseau. Ce questionnaire à vocation à regrouper ces questions, et à recueillir vos réponses.

Pouvez-vous s'il vous plaît nous le retourner, rempli, d'ici le vendredi 11 décembre 2020 à rte-decofer-client@rte-france.com ; lionel.taunay@sncf.reseau.fr ; raphaele.caubel@rte-france.com

Question 1 – plan de déploiement des EMS à la norme EN 50 463:2017

Pour mieux adapter le service à vos besoins, RTE et SNCF Réseau souhaiteraient connaitre vos plans de déploiement de mise en service de compteurs à la norme EN 50 463:2017.

Pouvez-vous nous transmettre ces informations (date de mise en service du premier EMS 2017 opérationnel, et nombre de compteurs prévus en service en fonction du temps) ?

Réponse :

Nb de compteurs EMS 2017 prévus en service :

2021				2022	2023	2024	2025	2026
T1	T2	T3	T4					

Question 2 – accélération de la republication des décomptes

Actuellement, la republication des décomptes de la consommation des EF à leurs Responsables d'Equilibres et aux fournisseurs a lieu en M+12. Seriez-vous favorable à un raccourcissement de ce délai, à M+3 (resp. M+6) ?

Sachant que le pré-requis pour cela est que les actions suivantes, concernant la gestion du parc des engins et des EMS pour le mois M, aient été réalisées au plus tard avant la fin de M+2 (resp. M+5) :

- Déclaration des mises à disposition d'engins (locations),
- Déclaration des maintenances,
- Auto-déclaration.

Réponse :

Question 3 : lancement d'un projet d'installation d'EMS à la norme EN 50 463 :2017

Prévoyez-vous de vous lancer dans un projet d'installation d'EMS à la nouvelle norme EN 50 463 :2017 ?

A quelle date souhaitez-vous lancer la procédure de test de validation des échanges entre votre DHS 2017 et le DCS RTE ?

Réponse :

Question 4 – EMS au protocole Saphymo

Dans la perspective de la reprise par RTE de la collecte des compteurs aux anciens protocoles, RTE et SNCF Réseau mènent une étude technico économique d'opportunité sur la télérelève des compteurs Saphymo. A cette fin, RTE et SNCF Réseau ont besoin de connaitre les caractéristiques de votre parc d'EMS Saphymo.

Avez-vous un projet de remplacement de vos compteurs Saphymo, et sous quels délais ?

Réponse :

Nb de compteurs Saphymo prévus en service / dont nombre de compteurs communiquant avec SOCLE.

2021				2022				2023				2024				2025				2026			
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

Question 5 – modes de mise à disposition des données

Parmi les trois modes de mise à disposition présentés ci-dessous, quelles sont vos préférences en termes d'accès aux données ?

- **Visualisation** via une IHM
- **Téléchargement** direct (fichier CSV)
- Accès « machine-to-machine » via une **API**

Réponse :

Question 6 – groupe de Key Users

Sur la durée des développements logiciel de la phase 2 du projet (de fin 2020 à S1 2022 inclus), nous vous proposons **de vous inscrire dans une démarche d'amélioration continue du produit**, permettant ainsi à l'équipe projet de prioriser de nouvelles fonctions, ou de proposer des modifications de fonctions existantes, afin d'être **au plus proche de vos usages**.

Êtes-vous intéressés pour participer à ce groupe de Key Users ?

Nous adapterons le niveau de sollicitations en fonction de vos disponibilités. Pouvez-vous nous donner une estimation du temps mensuel que vous pensez pouvoir accorder à cette activité ?

Réponse :

Question 7- ateliers de travail

Souhaitez-vous être invités pour les Ateliers de Travail ? Pour quelles thématiques parmi les suivantes ?

- Description du cycle de vie de la donnée de comptage, et mise à disposition des données de comptage – le 7/01/2021
- Référentiel matériel et responsabilités de déclaration associées – début février
- Affectation GI – début février
- Autres sujets à venir

Réponse :

Question complémentaire

Y a-t-il des sujets que vous souhaiteriez voir traités en ateliers de travail ?

Réponse :
